

# Séance ordinaire du 10 juin 2013



2013-06  
100

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 10 juin 2013 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy	Siège # 4 Absent
Siège # 2 M. Richard Morin	Siège # 5 M. Rosaire Coulombe
Siège # 3 M. Michel Roy	Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de monsieur Rosaire Coulombe.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

## **1 - OUVERTURE DE LA SESSION :**

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

## **02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES**

### **2 - ACTIVITÉS SPÉCIALES**

#### **02.01 - MOT DE LA MAIRESSE**

#### **2.01 - MOT DE LA MAIRESSE**

**Bonsoir! Juste un mot pour vous aviser que je serai absente pour quelques temps pour cause de maladie.**

**Je souhaite que vous mainteniez le bel esprit d'équipe que nous partageons. À bientôt ...**

**Huguette Plante**

2013-06  
101

#### **02.02 - MANDAT PRO MAIRE**

#### **2.02 - MANDAT PRO MAIRE**

Attendu l'absence prolongée de Mme Huguette Plante (billet médical déposé à son dossier);

Attendu qu'il est pertinent de confirmer le mandat du maire suppléant;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy que M. Rosaire Coulombe, conseiller au siège #5, assume la fonction de maire suppléant, pendant la période de convalescence de Mme la mairesse. À cette fin qu'il soit autorisé:

- à signer les chèques, traites bancaires, documents légaux et autres documents administratifs au nom de la municipalité La Guadeloupe
- à représenter la Municipalité de La Guadeloupe:
  - au conseil des maires de la MRC Beauce Sartigan
  - au sein des tables de concertation, comités de travail, et autres groupes au sein desquels siégeait Mme la mairesse

Il est également unanimement résolu que la rémunération de M. Coulombe soit ajustée à celle de maire pendant cette période de convalescence. L'ajustement est effectif depuis le 1 juin 2013 et sera apparent au déboursé mensuel de fin juin 2013.

Adoptée unanimement

### **02.03 - CONVOCATION A UNE RENCONTRE POUR LE PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

### **2.03 - CONVOCATION À UNE RENCONTRE POUR NOTRE PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE :**

Convocation à une rencontre d'information en regard de notre Plan de sécurité civile

- Mercredi le 19 juin à 18h30 au Centre Sportif La Guadeloupe.

**2013-06  
102**

### **03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Ouverture de la session
- 2 - Activités spéciales
  - 2.1 - Mot de la Mairesse
  - 2.2 - Mandat pro maire
  - 2.3 - Convocation a une rencontre pour le Plan de sécurité civile
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption des procès-verbaux
  - 4.1 - Session régulière du 13 mai 2013
- 5 - Première période de questions
- 6 - Correspondance
  - 6.1 - Bordereau de correspondances
- 7 - Hygiène du milieu-recyclage
  - 7.1 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
- 8 - Sécurité publique
  - 8.1 - Dépôt du procès verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
  - 8.2 - Plainte à l'égard du bruit provenant du Bar TRIO
- 9 - Travaux publics-aqueduc-égouts
  - 9.1 - Dépôt des procès verbaux du comité des travaux publics
  - 9.2 - Expropriation, Produit de l'Érable A. Veilleux
  - 9.3 - Acquisition de terrains (fossé pluvial)
  - 9.4 - Servitude Richard Boulanger
  - 9.5 - Entente relative à la fourniture du personnel technique de la MRC Beauce Sartigan
- 10 - Loisirs-tourisme
  - 10.01 - Rapport prévisionnel des activités du mois courant
  - 10.02 - Abrogation du mandat de gestion / Centre Sportif la Guadeloupe inc.

- 11 - Urbanisme-développement du territoire
  - 11.01 - Dépôt des procès verbaux du comité d'urbanisme
  - 11.02 - Développement 8e rue Ouest
  - 11.03 - Demande de dérogation mineure
  - 11.04 - Programme «Changer d'air»
- 12 - Finances-gestion des services
  - 12.01 - Dépôt des procès verbaux du comité des finances
  - 12.02 - Comptes du mois de mai 2013 et engagements financiers du mois suivant.
  - 12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois de mai 2013
  - 12.04 - Dons et commandites
  - 12.05 - Intervention à l'offre de refinancement de la BNC envers SDIG
  - 12.06 - Travail d'été au secrétariat
  - 12.07 - Renouvellement d'adhésion au Carrefour municipal
  - 12.08 - Fermeture du secrétariat (vacances)
  - 12.09 - Achat d'un tracteur à pelouse
  - 12.10 - États financiers vérifiés 2012
  - 12.11 - Mandat de vérification externe 2013
- 13 - Législation
- 14 - Divers
- 15 - Deuxième période de questions
- 16 - Clôture et levée de l'assemblée

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement,

#### **04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

2013-06  
103

#### **04.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 13 MAI 2013**

#### **4.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 13 MAI 2013 :**

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil tenue le 13 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 13 mai 2013, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

#### **05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune question

#### **06 - CORRESPONDANCE**

#### **6 - CORRESPONDANCE :**

#### **06.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES**

#### **6.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES :**

Dépôt du bordereau de correspondances, session de juin 2013. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

Le Directeur général dépose également les documents suivants:

- Dossier Me Gilbert Lacroix, date d'audition (procès)
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
- Résolution de la municipalité de St-Évariste concernant la fermeture de l'école de La Haute-Beauce

## **07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

### **7 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE :**

#### **07.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE**

#### **7.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHÉMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE :**

Madame la mairesse dépose un document préparé par la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

- Ce document nous informe que le tonnage de déchets provenant de notre municipalité et acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire pour le mois de mai 2013 est de 67.59 T.M./ 5 semaines;
  - L'estimation du tonnage à être acheminé par notre municipalité pour l'an 2013 est de 554 tonnes métriques, soit une moyenne de 46.17 T.M. par mois.

## **08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

#### **08.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE**

#### **8.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE:**

Ne formant pas quorum lors de la réunion du 5 juin 2013, le procès verbal de la rencontre du 8 mai n'a pu être adopté. Par contre les membres présents ont pris connaissance du procès verbal, des dépenses du mois de mai ainsi que des engagements du mois de juin.

2013-06  
104

#### **08.02 - PLAINTÉ À L'ÉGARD DU BRUIT PROVENANT DU BAR TRIO**

#### **8.02 - PLAINTÉ À L'ÉGARD DU BRUIT PROVENANT DU BAR TRIO**

Le directeur général dépose la correspondance de suivi de traitement d'une plainte concernant le bruit excessif au Bar TRIO, en vertu du règlement 306-1998 sur les nuisances.

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité:

- de confirmer que le directeur général, en vertu de la résolution 2005-11-268, est la seule personne mandatée pour recevoir ce type de plainte;
- de confirmer qu'en matière de règlement sur les nuisances (bruit) le nouvel inspecteur municipal n'a pas reçu autorisation d'émission de constat d'infraction et qu'en ce sens il revient au directeur général, en vertu du règlement 263-1994, de convenir du traitement de l'infraction;
- d'entériner la décision du directeur général d'émettre un 1er avis d'infraction envers le Bar TRIO et de ne pas émettre de constat d'infraction.

Adoptée unanimement

## **09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**

### **9 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUCS - ÉGOUTS :**

## **09.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS**

### **9.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS:**

Aucun procès verbal à déposer

**2013-06  
105**

### **09.02 - EXPROPRIATION, PRODUIT DE L'ÉRABLE A. VEILLEUX**

#### **9.02 - EXPROPRIATION, PRODUIT DE L'ÉRABLE A. VEILLEUX INC. :**

Dépôt des documents de suivi du dossier suite à la rencontre de négociation du 2013-05-29:

- Mise à jour de la réclamation, sans les honoraires professionnels (2013-05-30)
- Honoraires:
  - Évaluateur
  - Avocat
- Dernière mise-à-jour de la réclamation comprenant honoraires professionnels et commentaires de notre avocat au dossier.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité:

- d'accepter la proposition de règlement d'indemnité d'expropriation, dans le dossier de "Les produits de l'Érable A.V. inc", au montant maximal de 34,000\$.
- de mandater Me Yannick Richard pour la préparation de la convention de règlement

Adoptée unanimement

**2013-06  
106**

### **09.03 - ACQUISITION DE TERRAINS (FOSSÉ PLUVIAL)**

#### **9.03 - ACQUISITION DE TERRAINS (FOSSÉ PLUVIAL) :**

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe a acquis de Excavations Bolduc et de M. Sylvain Roy, une bande de terrain de 4.6 mètres de largeur par 272 mètres de profondeur afin de capter les eaux de surface des terrains du côté Est de la 15e rue Ouest;

Attendu que la municipalité doit accéder à cette bande de terrain, par la 11e Avenue, afin d'entretenir le fossé ou les captations pluviales (la pente y étant minimale);

Attendu que la municipalité demande aux propriétaires suivant de céder une parcelle de terrain pour permettre cet accès:

- Mme Rose Hélène Mathieu : 4.67 mètres X 18.29 mètres soit 85.41 mètres carrés;
- Succession Roland Paul Jobin : 4.67 mètres x 24.36 mètres soit 115.21 mètres carrés;

Attendu que les propriétaires concernés souhaitent procéder par négociation de gré à gré avec la municipalité laquelle a soutenu le processus par les conseils professionnels de M. Noël Vigneault (Évalutech inc);

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter les conventions suivantes:

- Convention d'indemnités:
  - Fonds de terrain: 2.10\$ / pied carré
  - Améliorations au terrain: 0.75\$ / pied carré
  - Arbres matures: 500\$ chacun
  - La municipalité s'engage de plus à dédommager les vendeurs pour les arbres qui sont à proximité de l'emprise et qui pourraient ou seront touchés, déracinés, du fait de l'emprise, au cours des 5 prochaines années au tarif spécifié ci-haut
- Mandats professionnels confiés:
  - M. Francis Carrier, arpenteur géomètre pour le bornage de l'emprise et la préparation des descriptions techniques
  - Me Christine Talbot, notaire, pour la préparation des actes et leur enregistrement
  - M. Noël Vigneault, pour la préparation du mémoire d'indemnités pour chacun des propriétaires
- Engagements pour travaux ultérieurs:
  - La municipalité prend les engagements suivants quant à l'implantation éventuelle d'une piste cyclable sur l'emprise du fossé de drainage de la 15<sup>e</sup> rue Ouest
    - Soumettre le projet à la consultation des propriétaires touchés
    - Convenir avec les actuels vendeurs + M. Martin Jacques des aménagements paysagers, de clôtures, plantation d'arbres, etc, qui assureront le respect de leur intimité et leur quiétude. Ces aménagements seront à la charge de la municipalité.

Adoptée unanimement

2013-06  
107

#### **09.04 - SERVITUDE RICHARD BOULANGER**

#### **9.04 - SERVITUDE SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 700-702-704 ET 712, 4<sup>E</sup> RUE EST**

Attendu l'entente signée le 14 avril 1999 par Claude Lessard, représentant de Beauce Caoutchouc Inc., Richard Boulanger, représentant de Les Créations La P'tite Grenouille et Caroline Picard et Clermont Boulanger, représentants de la Municipalité concernant l'installation d'un tuyau d'égout pluvial et d'un tuyau d'égout sanitaire;

Attendu que lesdits tuyaux ont été installés sur la propriété appartenant à M. Richard Boulanger, laquelle propriété est située au 700, 702, 704 et 712, 4<sup>e</sup> rue Est, La Guadeloupe, province de Québec, G0M 1G0, connue et désignée comme étant une partie du lot 25B-27, du rang B du cadastre officiel du canton de Forsyth, dans la circonscription foncière de Frontenac;

Attendu que la Municipalité et M. Boulanger veulent régulariser la situation et établir sur l'immeuble de ce dernier une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'entretien pour lesdits tuyaux d'égout sanitaire et pluvial en faveur du

terrain appartenant à la Municipalité connu comme étant le lot 25B-5 du rang B du cadastre officiel du canton de Forsyth, dans la circonscription foncière de Frontenac, la 4<sup>e</sup> rue Est;

Attendu que Francis Carrier, arpenteur-géomètre, a préparé le 29 mai 2013 une description technique et un plan démontrant l'emplacement de l'assiette de la servitude, lequel plan demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Attendu que la servitude est consentie à titre gratuit;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Guadeloupe :

- Régularise la situation sur la propriété appartenant à M. Richard Boulanger en obtenant de celui-ci une servitude de passage et d'entretien pour les tuyaux d'égout pluvial et sanitaire sur son immeuble de la 4<sup>e</sup> rue Est
- Mandate Me Christine Talbot, notaire, pour la préparation de l'acte de servitude notarié ;
- Autorise madame la mairesse et monsieur le directeur général pour la signature de l'acte notarié et des autres documents, le cas échéant ;

Adoptée unanimement

**2013-06  
108**

#### **09.05 - ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA MRC BEAUCE SARTIGAN**

##### **9.05 - ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA MRC BEAUCE SARTIGAN :**

Attendu que la MRC Beauce Sartigan propose aux municipalités de son territoire un service d'ingénierie et de technicien pour les travaux ou la gestion de l'ingénierie civile;

Attendu le projet d'entente, préparé par la MRC Beauce Sartigan, concernant ce type de service, laquelle entente a été déposée au conseil et annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité que:

- la municipalité de La Guadeloupe informe la MRC Beauce Sartigan de son intérêt à participer au projet de ressource partagée en ingénierie;
- adopte le projet d'entente relative à la fourniture du personnel technique de la MRC Beauce Sartigan;
- mandate Mme la mairesse et M. le directeur général pour la signature de l'entente.

Adoptée unanimement.

#### **10 - LOISIRS-TOURISME**

##### **10 - LOISIRS - TOURISME :**

###### **10.01 - RAPPORT PRÉVISIONNEL DES ACTIVITÉS DU MOIS COURANT**

##### **10.01 - RAPPORT PRÉVISIONNELS DES ACTIVITÉS DU MOIS COURANT :**

Le directeur général dépose un rapport prévisionnel du mois de juin préparé par la directrice en loisirs.

**2013-06  
109**

#### **10.02 - ABROGATION DU MANDAT DE GESTION / CENTRE SPORTIF LA GUADELOUPE INC.**

## **10.02 - ABROGATION DU MANDAT DE GESTION / CENTRE SPORTIF LA GUADELOUPE INC. :**

Attendu le procès verbal de l'assemblée générale du Centre Sportif La Guadeloupe inc., tenue le 2013-06-03, déposé devant ce conseil;

Attendu l'exigence de l'article 8 du protocole de financement, entre la municipalité La Guadeloupe et le ministère de l'Éducation du Québec, concernant les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'aréna;

Attendu la délégation de gestion, de la municipalité envers le Centre Sportif La Guadeloupe décrite:

- à la résolution 2006-03-112 de ce conseil ... le mandat de gestion
- au bail intervenu le 2006-03-21 entre la municipalité et le Centre Sportif La Guadeloupe inc.

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité:

- d'abroger la résolution # 2006-03-112
- d'annuler le bail, daté du 2006-03-21, concernant les installations et les équipements de l'Aréna, avec le Centre Sportif La Guadeloupe inc.
- d'assumer la gestion de l'immeuble, la programmation, l'organisation des activités, et la gestion financière (de l'aréna et de l'ensemble des installations sportives extérieures), via la direction des loisirs de la municipalité La Guadeloupe, à compter du 1er juin 2013.

Adoptée unanimement.

## **11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 11 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :**

**2013-06  
110**

### **11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME**

#### **11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME:**

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité d'urbanisme tenue depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la réunion suivante du comité d'urbanisme et des recommandations qu'il contient:

- Réunion du 18 mars 2013

Adoptée unanimement.

### **11.02 - DÉVELOPPEMENT 8E RUE OUEST**

#### **11.02 - DÉVELOPPEMENT 8E RUE OUEST :**

Dépôt d'un scénario de subdivision des terrains du futur développement de la 8e rue Ouest. Les conseillers sont appelés:

- à valider le projet de subdivision, largeur et profondeur des terrains.
- à valider l'insertion / localisation:

- des installations de vidanges pour roulottes

- de la sortie entre le terrain de M. David Dostie et la 8e rue Ouest
- de la sortie éventuelle de l'arrière du garage municipal vers 8e rue Ouest
- à valider la localisation des terrains (en largeur) en fonction de l'actuelle disposition des poteaux d'Hydro.

**2013-06  
111**

### **11.03 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

#### **11.03 - DEMANDE DE DEROGATION MINEURE :**

Demande de dérogation mineure de M. Daniel Lalancette pour sa résidence sise au 718, 3e rue Est sur le lot 25-A-13 rang B du canton de Forsyth

Cette demande de dérogation mineure vise à autoriser deux (2) accès à la voie publique sur une même propriété.

1. La distance entre deux (2) accès situés sur une même propriété est inférieure à celle exigée par le règlement # 354-2004
  - La distance demandée par le propriétaire est de 7,9 mètres
  - La distance minimale exigée par le règlement est de 10 mètres
2. La distance entre deux (2) accès situés sur des propriétés différentes (contigües) est inférieure à celle exigée par le règlement # 354-2004
  - La distance demandée par le propriétaire est de 5 mètres
  - La distance minimale exigée par le règlement est de 6 mètres.

Attendu l'étude de la demande par le comité d'urbanisme et les recommandations qui s'en suivent;

- la façade du terrain mesure seulement 22 mètres;
- l'autorisation de deux entrées sur ce terrain ne laisserait plus d'espace pour la verdure et l'aménagement paysager.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité de ne pas accorder la demande de dérogation mineure à M. Lalancette

Adoptée unanimement.

**2013-06  
112**

### **11.04 - PROGRAMME «CHANGER D'AIR»**

#### **11.04 -PROGRAMME «CHANGEZ D'AIR» :**

Les membres du conseil sont invités à prendre connaissance du document concernant le programme «Changez d'air».

Ce programme est un incitatif à retirer ou remplacer les appareils de chauffage au bois non-certifiés EPA. Il est accessible seulement aux résidents des municipalités participantes.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité:

- d'inscrire la municipalité au programme "Changez d'air"
- d'informer le gestionnaire du programme que la municipalité souhaite soutenir 20 projets x 100\$ = 2,000\$, en 2013

- de mandater M. le maire suppléant et le directeur général pour la signature du protocole d'entente avec l'Association Québécoise de Lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA).

Adoptée unanimement

## **12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

### **12 - FINANCES - GESTION DES SERVICES :**

#### **12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES**

#### **12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES**

Dépôts des états financiers

2013-06  
113

#### **12.02 - COMPTES DU MOIS DE MAI 2013 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT.**

#### **12.02 - COMPTES DU MOIS DE MAI 2013 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT:**

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- que les comptes du mois de mai 2013, au montant total de 186 429.28 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	29 433.36 \$
• Comptes à payer	103 692.54 \$
• Salaires nets versés	30 688.99 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>22 614.39 \$</u>
• Total	186 429.28 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de juin 2013 pour un montant total de 77 950.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

#### **12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE MAI 2013**

#### **12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE MAI 2013 :**

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois de janvier 2013

2013-06  
114

#### **12.04 - DONS ET COMMANDITES**

#### **12.04 - DONS ET COMMANDITES :**

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy, et résolu à l'unanimité d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le déboursé immédiatement.

- Rodéo La Guadeloupe..... xxx\$
- Maxime Bernier, marathon pour Moisson Beauce....50\$
- Espoir d'enfants..... 100\$

Adoptée unanimement.

**2013-06  
115**

#### **12.05 - INTERVENTION À L'OFFRE DE PROROGATION (SDIG)**

#### **12.05 - INTERVENTION À L'OFFRE DE PROROGATION DE DELAI ET D'AMENDEMENTS DE LA BNC ENVERS LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA GUADELOUPE (SDIG)**

Attendu l'offre de prorogation de délai et d'amendements, adressée par la Banque Nationale du Canada à SDIG le 22 mai 2013, relativement à deux (2) crédits à terme consentis par la Banque à SDIG dont les soldes totalisent 2,622,940.13\$, en date des présentes, laquelle offre est déposée au conseil et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Attendu que les conditions préalables de cette offre (article 4) commandent une intervention de la municipalité à la dite offre de prorogation de délai et d'amendement;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- d'adopter l'offre de prorogation de délai et d'amendements ci-haut mentionnée;
- de mandater Mme la mairesse et M. le directeur général pour sa signature;
- aux fins de réalisation de l'article 4.3 de cette offre:
  - Accorder à la Société de Développement Industriel de La Guadeloupe une subvention remboursable de 100,000\$ pour une période de cinq (5) ans, à raison de 20,000\$ par année, s'échelonnant du 1er mars 2014 au 1er mars 2018;
  - Conditions pour les 5 premières années:
    - Sans intérêt, sans remise de capital, sans garantie
    - Inscription d'un compte à recevoir par la Municipalité, correspondant au cumul des déboursés;
  - Conditions après les 5 premières années:
    - À renégocier à compter du 2018-04-01
  - Obtenir l'engagement de la SDIG de complet paiement du prêt advenant session, vente de l'immeuble du 791 8e rue Est, La Guadeloupe

Adoptée unanimement

**2013-06  
116**

#### **12.06 - TRAVAIL D'ÉTÉ AU SECRÉTARIAT**

## **12.06 - TRAVAIL D'ÉTÉ AU SECRÉTARIAT :**

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe requiert les services d'une étudiante en secrétariat juridique ou secrétariat d'affaires, pour l'été 2013;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité:

- d'engager Mlle Marie-Ève Brousseau, étudiante en technique de bureautique au CEGEP de Thetford Mines, aux conditions suivantes:
  - 8 semaines de travail entre le 24 juin et le 20 août 2013
  - 35 hrs /semaine
  - 12.00 \$ /hrs
  - Bénéfices marginaux minimum applicables aux étudiants

Adoptée unanimement.

**2013-06  
117**

## **12.07 - RENOUELEMENT D'ADHÉSION AU CARREFOUR MUNICIPAL**

### **12.07 - RENOUELEMENT D'ADHÉSION AU CARREFOUR MUNICIPAL:**

Attendu la proposition de renouvellement de membership au Carrefour d'Action Municipale et Familiale;

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe soutient déjà financièrement l'implication de la municipalité de St-Évariste dans ce dossier;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité de ne pas renouveler notre adhésion au Carrefour d'Action Municipale et Familiale.

Adoptée unanimement

**2013-06  
118**

## **12.08 - FERMETURE DU SECRÉTARIAT (VACANCES)**

### **12.08 - FERMETURE DU SECRÉTARIAT (VACANCES)**

Attendu que le conseil doit statuer sur la période de fermeture du secrétariat pendant les vacances d'été;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité:

- D'autoriser la fermeture du secrétariat municipal pour la période de vacances:
  - semaine du 22 au 26 juillet 2013, inclusivement
  - semaine du 29 juillet au 2 août 2013, inclusivement

Note: - Retour au travail le 5 août 2013  
- Aviser les citoyens dans le journal Notre Milieu

Adoptée unanimement

**2013-06  
119**

## **12.09 - ACHAT D'UN TRACTEUR À PELOUSE**

### **12.09 ACHAT D'UN TRACTEUR À PELOUSE**

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe a prévu le remplacement de son tracteur à pelouse au plan triennal d'immobilisations (2013-2015) pour l'exercice 2013;

Attendu l'offre de "Distributions Payeur inc" déposée devant ce conseil et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité:

- d'accepter l'offre de Les Distributions Payeur inc. pour la fourniture d'un tracteur à pelouse industriel de marque Grasshopper, modèle 721D Power Fold, au montant de 13,197\$ avant taxes, 15,173.25\$ taxes incluses.
- pour le paiement de cette facture, d'affecter un montant de 15,000\$ du fonds de roulement au fonds d'opération:
  - de fixer le remboursement du fonds de roulement sur une période de trois (3) ans

Adoptée unanimement

**2013-06  
120**

#### **12.10 - ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2012**

#### **12.10 - ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2012**

Attendu la présentation, en comité plénier, le 27 mai 2013, des résultats financiers vérifiés pour l'exercice 2012;

Attendu le dépôt de ces documents lors de la séance régulière du 2013-06-10;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter les états financiers vérifiés de l'exercice 2012 tels que préparés par Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés.

- Un résumé, sous forme de tableaux et de graphiques, est disponible pour consultation publique. Il sera publié avec le rapport du maire du mois d'octobre prochain.

Adoptée unanimement

**2013-06  
121**

#### **12.11 - MANDAT DE VÉRIFICATION EXTERNE 2013**

#### **12.11 - MANDAT DE VÉRIFICATION EXTERNE ET SUPPORT AUX OPÉRATIONS COMPTABLES :**

Attendu l'excellente relation et la disponibilité des professionnels de Raymond Chabot Grant Thornton (Thetford Mines) envers la municipalité La Guadeloupe;

Attendu le peu de variation dans la tarification facturée à la municipalité;

Attendu la satisfaction de la municipalité envers cette firme;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité de confier à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (Thetford Mines):

- le mandat de vérification externe des opérations comptables de la municipalité pour l'exercice se terminant au 2013-12-31
- le mandat de support ponctuel aux opérations comptables de la municipalité La Guadeloupe pour l'exercice se terminant au 2013-12-31

Adoptée unanimement

**13 - LÉGISLATION**

**13 - LÉGISLATION :**

**14 - DIVERS**

**14- DIVERS :**

Aucun sujet

**15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune question

**2013-06  
122**

**16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :**

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin, et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h40

---

Rosaire Coulombe, maire suppléant

---

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.